



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°12-2024

OBJET :

Approbation du protocole
d'accord en vue de l'accueil
et de la préparation des
athlètes du Kenya qualifiés
aux Jeux Olympiques et
Paralympiques de Paris 2024

VOTE :

POUR :

30 (26 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 013-211300637-20240213-12_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 13 février 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Eric MARCHESI par Nadia ALI
Monique TRINQUET par Christian PEYRO
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Margarita ACKE MELO par Christophe CAILLAULT

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie CHAYOT
Fadela AOUUMEUR
Régine SONZOGNI
Jean Luc SANCHE
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Approbation du protocole d'accord en vue de l'accueil et de la préparation des athlètes du Kenya qualifiés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La ville de Miramas est engagée depuis plusieurs années dans une importante politique sportive.

Disposant d'infrastructures et d'équipements de grande qualité, la commune a été labellisée centre de préparation aux jeux olympiques de Paris 2024 (CPJ 2024).

Suite aux démarches engagées ces derniers mois entre la commune de Miramas, l'Athlétic Club Miramas (ACM) et le Comité National Olympique du Kenya (NOC-K) et ayant fait l'objet d'une convention cadre définissant les contours du partenariat global par délibération en conseil municipal le 28 juin 2023 n°114-2023, la ville, précise dans un protocole d'accord, les conditions spécifiques de l'accueil du camp de base et entraînement de l'ensemble des athlètes kényans qualifiés aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

A l'occasion du meeting international d'athlétisme organisé par l'ACM au Stadium Miramas-Métropole, le 2 février 2024, la ville a reçu une délégation composée du NOC-K et de hauts dignitaires Kényans dont le Ministre des sports, de la culture, de la créativité numérique et des arts du Kenya, pour procéder à la signature officielle et solennelle du protocole d'accord entre le NOC-K, la ville de Miramas et l'Athlétic Club Miramas.

Dans le cadre de ce protocole, la Commune s'engage, avec le soutien de ses partenaires, à assurer les meilleures conditions d'accueil des sportifs kényans sur le camp de base de Miramas conformément aux dispositions de la convention cadre adoptée par délibération n°114-2023 du 28 juin 2023 et du protocole joint en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le protocole d'accord établi entre le Comité National Olympique du Kenya, la ville de Miramas et l'association Athlétic Club de Miramas, en vue de l'accueil et de la préparation des athlètes du Kenya qualifiés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération, le protocole et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le protocole d'accord établi entre le Comité National Olympique du Kenya, la ville de Miramas et l'association Athlétic Club de Miramas, en vue de l'accueil et de la préparation des athlètes du Kenya qualifiés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération, le protocole et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 20/02/2024

Le Maire

Acte signé le 15 février 2024

Frédéric VIGOUROUX